



COMMUNIQUE DE PRESSE

Tenue à Casablanca d'une rencontre d'information au sujet de l'appel à projets du fonds « Charaka » de la formation professionnelle

L'Agence Millennium Challenge Account-Morocco (MCA-Morocco) organise, en coopération avec le Secrétariat d'Etat chargé de la Formation professionnelle et Millennium Challenge Corporation (MCC), le mercredi 14 juin 2017 à Casablanca, une rencontre d'information au sujet de l'appel à projets lancé récemment pour la sélection des futurs bénéficiaires de l'appui du fonds « Charaka ».

Le lancement de cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du développement du projet « Education et formation pour l'employabilité » relevant du deuxième programme de coopération « Compact II », conclu entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par MCC.

Cette rencontre d'information vise à sensibiliser les candidats potentiels sur l'objet et l'objectif du fonds « Charaka », les critères d'éligibilité des projets au financement de ce fonds et les modalités de préparation, de soumission et d'évaluation des propositions de projets.

Ce fonds, doté d'une enveloppe financière globale dépassant 100 millions de dollars, appuiera des projets de création ou d'extension de centres de formation professionnelle gérés dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP), ainsi que des projets de réhabilitation de centres publics de formation professionnelle et leur reconversion d'un modèle de gestion classique en un modèle de gestion en PPP qui répond à une demande en ressources humaines du secteur privé.



Pour plus d'informations sur l'appel à projets du fonds « Charaka », veuillez consulter le site : charaka.mcamorocco.ma



L'appel à projets du fonds « Charaka », qui sera clôturé le 15 septembre 2017, s'adresse aux partenaires publics (opérateurs publics de formation, établissements ou entreprises publics, établissements publics de formation professionnelle, régions et/ou autres collectivités territoriales), aux partenaires privés qui doivent être obligatoirement des organisations professionnelles (associations ou fédérations), auxquels peuvent s'adjoindre des partenaires d'appui (établissements privés de formation professionnelle, ONG ou tout autre organisme/institution à but non lucratif opérant dans le domaine de la formation et du développement des compétences), ainsi qu'aux partenaires financiers et à tout partenaire technique (cabinet d'expertise, établissement de formation international leader dans le domaine d'intervention des projets proposés,...) ayant l'expertise et l'expérience requises pour appuyer les partenaires PPP dans la mise en œuvre de leurs projets.

Pour rappel, la mise en place du fonds « Charaka » est l'une des deux composantes de l'activité « formation professionnelle » qui relève du projet « Education et formation pour l'employabilité » ayant pour objectif le renforcement de l'employabilité des jeunes à travers l'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et de leur adéquation aux besoins du secteur productif. Ce projet, aux côtés du projet « Productivité du foncier », constituent les deux piliers du Compact II, conclu le 30 novembre 2015 et visant l'amélioration de la qualité du capital humain et de la productivité du foncier.

La contribution américaine consacrée à ce programme de coopération, d'une durée de cinq ans, s'élève à 450 millions de dollars, à laquelle s'ajoute une contribution du gouvernement marocain de l'ordre de 67,5 millions de dollars au minimum.